



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 29 mai 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf mai deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 29 mai 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf mai deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 29 mai 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf mai deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 29 mai 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/18 de la Municipalité, du 16 février 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en Ville » ;
2. d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville » ;
3. d'approuver la réponse au postulat de M. Romain Felli « Une ville à croquer – des arbres fruitiers sur le domaine public ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf mai deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 29 mai 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/36 de la Municipalité, du 30 août 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le projet suivant d'article 15 bis nouveau du règlement pour la Municipalité de Lausanne :
« La Municipalité consulte les milieux intéressés sur les projets importants d'actes soumis au Conseil communal susceptibles de référendum » ;
2. de fixer l'entrée en vigueur de cette révision le 1^{er} janvier 2018 ;
3. d'adopter la réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand, M^{me} Florence Bettschart et consorts « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf mai deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 29 mai 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de Thanh-My Tran-Nhu et consorts « *Avoir fait l'armée : un atout pour commander la Police de la Ville de Lausanne ?* » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité :*

- *supprime de ses critères d'embauche le fait d'avoir fait l'armée pour l'engagement d'agent-e de police à quelque grade que ce soit ;*
- *veille à édicter des critères d'embauche exempts de discrimination, notamment liée au sexe.»*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf mai deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 29 mai 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Alpiq vend-il ses atouts ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf mai deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 29 mai 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Romain Felli et consorts : « *Alpiq : privatiser les bénéfices et socialiser les pertes ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf mai deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
19^e séance du mardi 29 mai 2018
Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Jean-François Cachin : « À quand des places de cars sur l'ancien P+R de Vennes ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf mai deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
19^e séance du mardi 29 mai 2018
Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « *Autoroute de contournement : quelle vitesse maximale entre la Blécherette et Vennes ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf mai deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
19^e séance du mardi 29 mai 2018
Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Xavier Company et consorts : « *Quelles pertes pour la ville de Lausanne en cas d'acceptation de l'initiative No Billag ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf mai deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
19^e séance du mardi 29 mai 2018
Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « *Suppression de la redevance : restera-t-il une télévision locale ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf mai deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :